

7 BONNES
RAISONS
DE CHOISIR
LE BOIS
TRAITE
EN AUTOCLAVE

...



Arbust

Association pour la Revalorisation
des Bois Utilisant un Système de Traitement.

Construire une maison, aménager un jardin, décorer, rénover, embellir ; délimiter l'espace, souligner les bords des routes, ériger des écrans acoustiques, créer des retenues de terre et d'eau... le bois traité en autoclave possède tous les atouts pour permettre à vos projets de devenir réalité.

Le bois est une force... et d'autant plus lorsqu'il bénéficie d'un traitement efficace. Choisir un bois traité en autoclave, c'est encourager l'utilisation d'essences résineuses européennes, gérées dans le cadre d'un développement durable. C'est lutter activement contre les gaz à effet de serre et c'est limiter le réchauffement de la planète. ARBUST défend cette philosophie et s'engage, chaque jour, à donner toute sa dimension à un matériau d'avenir...

Marlène Gallien,
Présidente



LE TRAITEMENT EN AUTOCLAVE : LA GARANTIE D'UN BOIS PRÉSERVÉ POUR DE LONGUES ANNÉES.

Dans certaines conditions d'utilisation, le bois est soumis à des agressions naturelles comme les insectes, les champignons et l'humidité.

Le traitement en autoclave vide et pression est un système qui imprègne jusqu'au cœur du bois des agents de conservation. Leur mise en oeuvre maîtrisée et réglementée, leur fixation pérenne au bois permettent d'offrir un matériau respectueux pour l'homme et l'environnement. Ces produits de préservation renforcent la durabilité du bois jusqu'à plusieurs décennies.

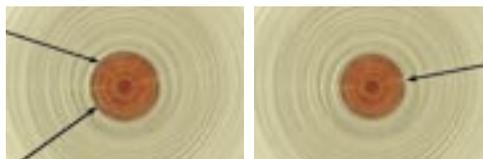
La profondeur de l'imprégnation des agents de préservation est déterminée en fonction des classes de risque définies selon l'utilisation du bois.

- Classe d'emploi 1** Bois sous abri
- Classe d'emploi 2** Bois sous abri soumis à une humidité occasionnelle
- Classe d'emploi 3** Bois soumis aux intempéries sans contact avec le sol et sans piège à eaux
- Classe d'emploi 4** Bois en contact avec le sol et eaux douces et soumis à des humidifications fréquentes

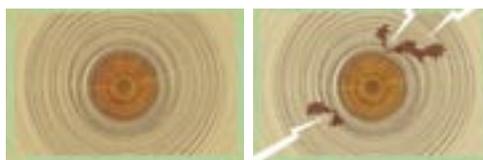
D'une manière générale, **le traitement en autoclave est nécessaire pour tous les bois d'œuvre** : charpente, ossature, bardage, mobilier et équipement extérieurs. Il ne constitue pas un traitement de finition.

Le label CTB Bois + vous garantit le respect des normes en vigueur pour le traitement du bois selon les classes de risque. Un traitement approprié maintient un niveau de durabilité élevé sans entretien.

AUTOCLAVE : Imprégnation de 100 à 500 litres/m³
Le traitement en autoclave agit jusqu'au cœur du bois.



TREMPAGE : Imprégnation de 30 à 60 litres/m³
Le trempage n'agit qu'en surface. Le bois reste perméable aux attaques biologiques.





LES ESSENCES EUROPÉENNES SONT ISSUES DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT.

Un traitement en profondeur est nécessaire pour la plupart des essences européennes, en particulier pour les résineux.

Or, la grande majorité des forêts européennes est gérée de manière durable depuis de nombreuses années. Leur **exploitation raisonnée respecte l'équilibre écologique** en leur garantissant un renouvellement efficace et à long terme. Les reboisements et les coupes sont opérés dans le respect du cycle de vie de la forêt.

S'il est vrai que certaines régions du monde subissent encore des déforestations massives, il faut pourtant noter que **la forêt avance en Europe**. Ainsi, contrairement aux idées reçues, utiliser des essences européennes, c'est contribuer au renouvellement de la forêt.

Les certifications PEFC (Programme européen des forêts certifiées) et **FSC** (Forest stewardship council ou Conseil de bonne gestion forestière) attestent de la gestion durable des forêts.

Exigez la garantie d'une origine contrôlée des bois.

LE BOIS, UN MATÉRIAU NATUREL, RENOUVELABLE ET ÉCOLOGIQUE.

Le saviez-vous ? Chaque année, la forêt française conquiert 30.000 hectares et les espaces boisés couvrent aujourd'hui près d'un quart du territoire. La forêt a progressé de 60% en cent ans pour atteindre 16 millions d'hectares.

Il faut noter qu'en France, et plus largement en Europe, **la récolte du bois est inférieure à la production biologique** de la forêt. Le prélèvement de bois ne représente en effet que 60% de la croissance annuelle.

La récolte des arbres matures et les coupes d'éclaircie réalisées d'une manière raisonnée favorisent le renouvellement de nos forêts.

Ainsi, **l'exploitation régulière des forêts participe d'autant plus à la lutte contre l'effet de serre**. Comme chacun sait, les arbres absorbent le CO₂ pour rejeter de l'oxygène dans l'atmosphère, résultat de la photosynthèse. Une maison construite avec 20 m³ de bois stocke 20 tonnes de gaz carbonique. Le bois fonctionne comme un véritable piège à CO₂.

Matériau écologique par excellence, n'oublions pas que **le bois remplit toutes les caractéristiques de la Haute Qualité Environnementale** désormais recommandée dans la construction des nouveaux bâtiments : économies d'énergie dans sa mise en œuvre, amélioration de l'impact sur l'environnement, confort intérieur renforcé par ses qualités d'isolant thermique et acoustique...

Aménager et utiliser du bois autoclavé, c'est construire durablement.



1

LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

durable

Associées à un traitement approprié, **les essences résineuses européennes résistent durablement au temps**. Le traitement par autoclave vide et pression protège le bois des agressions extérieures comme les insectes (et notamment les termites), les champignons et l'humidité. Le bois d'œuvre est ainsi assuré d'une longévité inégalée. Il n'est pas rare de voir des poteaux de ligne en pin autoclavé de plus de 70 ans. **La certification CTB Bois + garantit un procédé de traitement conforme aux normes en vigueur.**



2

LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

écologique



Le bois est le seul matériau de construction issu d'une ressource naturelle et renouvelable, la forêt. **Il participe à la réduction des émissions de gaz à effet de serre** en stockant le CO₂ pendant des dizaines d'années. Le bois traité contribue à allonger la durée de stockage du CO₂. Ainsi, dans le cadre du protocole de Kyoto, l'Etat et les professionnels du bois s'engagent à accroître le volume du bois utilisé dans la construction pour renouveler la vitalité des forêts. **Choisir le bois, c'est agir pour le développement durable. La mise en oeuvre des bois traités, maîtrisée et réglementée, est respectueuse de l'Homme et de l'Environnement.**

LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

3

économique

Dans le cadre d'un chantier, la réalisation du gros œuvre d'une maison en bois consomme **sept fois moins d'énergie** que pour une maison en brique ou en béton. L'économie se retrouve dans le temps grâce aux performances thermiques inégalées du bois qui permettent de **réduire jusqu'à plus de 20% les dépenses de chauffage**. Le bois est en effet 12 fois plus isolant que le béton et 1.500 fois plus que l'aluminium.



LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

4

esthétique

Naturel et technique, beau et inventif, le bois donne sa dimension humaine à l'architecture. **Les constructions en bois se fondent naturellement dans le paysage**. En milieu urbain, il confère une chaleur à l'environnement omniprésent du béton. Les architectes ont su s'approprier le bois dans leurs créations en tant qu'atout majeur d'une beauté retrouvée. Son élasticité lui permet de se soumettre à toutes les géométries. **Se mariant facilement avec tous les matériaux, il est source d'une continue inventivité.**





LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

5

résistant

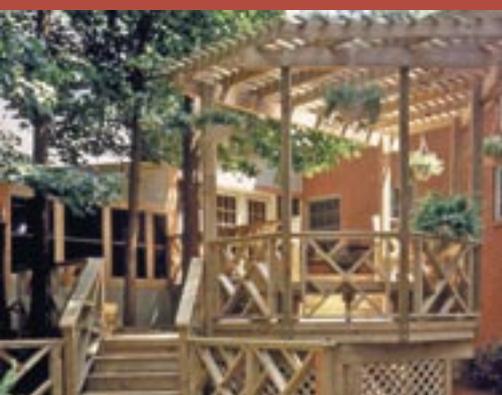
Le bois traité en autoclave garantit une **parfaite résistance dans les milieux les plus difficiles** : avec ou sans contact avec le sol, enterré, dans l'eau douce ou saumâtre.

Le traitement en autoclave, procédé plus que cinquantenaire, confère au bois **une durabilité jamais égalée** à ce jour par aucun système ni essence de bois. **Ce qui en fait le matériau le plus approprié pour les aménagements extérieurs.**



LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

6 *confortable*



Doux et chaleureux, le bois crée un environnement profondément serein. Sa capacité à absorber et à restituer l'humidité de l'air ambiant génère un climat d'habitation très sain. Ses **performances d'isolation thermique** en font un matériau aussi bien adapté aux saisons froides qu'aux saisons chaudes. Créant une atmosphère à la température confortable, le bois se révèle également un **excellent isolant acoustique**.

LE BOIS TRAITÉ EN AUTOCLAVE,
UN MATÉRIAU

7 *revalorisable*

Comme tout autre matériau, l'association ARBUST, en collaboration avec l'ADEME, travaille sur **la revalorisation et la réutilisation des bois traités en fin de vie.** 



ARBUST
C/o cndb
6, avenue de Saint Mandé
75012 PARIS
www.arbust.org
info@arbust.org

Liste des partenaires :

ARCH (Protection du bois) - BARILLET - BERNARD BOIS - BOIS DE TERTU
BOISDEXTER - BOIS IMPRÉGNÉS - BOIS INDUSTRIELS - BOIS RIL SA
CANJAERE SA - CARMO - CBS - CECIL - CDVT - COMPTOIRE SABBE
EIFORSA C/NAVARRA - ETS CHARRETIER - FRANCE BOIS IMPRÉGNÉS
FENNETEAU BOIS - GAILLARD RONDINO - GROUPE GASCOGNE (ESPIET)
HABITAT ET LOISIRS - MARCANTERRA - OSMOSE - PIVETEAU
QUERANDEAU BOIS - RABOTEC - RUTGERS/VFT FRANCE - SATB RIBEYRE
SILVERWOOD - SIRA - WOLMAN - THERMYA

